



## Votre conseil municipal 2009-2013



**Francine Ruest Jutras**  
Mairesse



**Mario Jacques**  
Conseiller  
District 1



**Roberto Léveillé**  
Conseiller  
District 2



**Jocelyn Gagné**  
Conseiller  
District 3



**Isabelle Marquis**  
Conseillère  
District 4



**John Husk**  
Conseiller  
District 5



**Marie-Eve Le Gendre**  
Conseillère  
District 6



**Alain Martel**  
Conseiller  
District 7



**Yves Grondin**  
Conseiller  
District 8



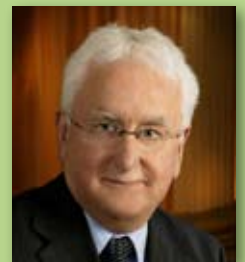
**Annick Bellavance**  
Conseillère  
District 9



**Vincent Chouinard**  
Conseiller  
District 10



**Philippe Mercure**  
Conseiller  
District 11



**Pierre Levasseur**  
Conseiller  
District 12

### À LIRE DANS CE NUMÉRO

Les brèves...	2
Coupez vos moteurs!	3
Environnement	4
Rapport sur la situation financière de la Ville	6-7
Horaire des services municipaux durant la période des Fêtes	7
Activités hivernales pour tous!	9
Féerie de Noël dans Saint-Joseph	10
Nouvelles des centres communautaires de loisir	11
Informations culturelles	12



**La flamme olympique à Drummondville ce dimanche 6 décembre**

**Programmation détaillée en page 5**

À la suite des élections tenues le 1<sup>er</sup> novembre dernier, la Ville de Drummondville compte sur un nouveau conseil municipal. Mairesse, conseillères et conseillers ont été assermentés le 9 novembre et ils ont pris part à une première séance publique la semaine suivante. Pour en savoir davantage sur la composition des comités et des délégations, visitez le [www.ville.drummondville.qc.ca](http://www.ville.drummondville.qc.ca).



## Calendrier des séances du conseil municipal

7 et 21 décembre (budget)  
18 janvier

Heure :  
19 h 30

Endroit :  
Salle du conseil  
413, rue Lindsay

## Prochaine parution du bulletin

Janvier 2010

### DRUMMONDVILLE

Bulletin d'information publié par la  
Ville de Drummondville et distribué  
dans tous les foyers

Rédaction :  
Service des communications

Collaboration :  
Services municipaux  
Communication Jean Dufresne

Conception graphique et montage :  
Communication Jean Dufresne

Impression :  
Imprimerie Lemire

Tirage :  
33 500 copies

Dépôt légal :  
Bibliothèque nationale du Québec

Ville de Drummondville  
415, rue Lindsay J2B 1G8  
819 478-6550  
www.ville.drummondville.qc.ca

Bulletin imprimé sur papier recyclé

### Gratuité des parcomètres

La Ville de Drummondville informe les citoyens que le stationnement dans les zones avec parcomètres sera gratuit dans l'ensemble de son territoire pour la période du **7 décembre 2009 au 3 janvier 2010**.



Il est important de noter que les espaces de stationnement qui nécessitent l'obtention d'une vignette doivent demeurer à l'usage exclusif des détenteurs d'une telle vignette.

### Bon pied bon œil... même en hiver



En dépit de l'enlèvement de panneaux rappelant l'importance de respecter les traverses piétonnières, le programme Bon pied bon œil suit toujours son cours.

En effet, plusieurs campagnes et gestes de sensibilisation ont été posés au cours des deux dernières années, particulièrement au centre-ville de Drummondville, dans le cadre de l'opération Priorité piéton qui est devenue Bon pied bon œil cet automne.

Un bilan positif de l'année 2009 a été déposé à ce sujet, mais autant les piétons que les automobilistes doivent conserver leurs bonnes habitudes, même en période hivernale.

### Stationnement de nuit

Le stationnement de nuit est **interdit entre minuit et 7 h** dans les rues et les terrains de stationnement publics, et ce, du 1<sup>er</sup> décembre au 15 avril inclusivement. Ce règlement est en vigueur sur tout le territoire de la Ville de Drummondville.

Toutefois, le stationnement de nuit est permis aux endroits où un panneau de signalisation l'autorise, **exclusivement pour les véhicules munis de la vignette appropriée** émise par le Service des finances, dont les bureaux sont situés à l'hôtel de ville, au 415 de la rue Lindsay. Pour de plus amples informations au sujet des permis de stationnement de nuit ou pour résidents : 819 478-6550



### Déblaiement de la neige

Il est défendu d'entasser de la neige provenant d'une propriété privée dans la rue ou sur les trottoirs. Il est également interdit d'entasser de la neige sur un terrain privé de manière à nuire à la visibilité des conducteurs de véhicules routiers qui circulent sur un chemin public. De plus, il est interdit, lors du déblaiement de la neige provenant d'une entrée privée, de déplacer ou de transporter cette neige de manière à l'accumuler ou à l'entasser du côté opposé de la rue ou en façade d'un terrain autre que celui d'où provient cette neige.

Le stationnement est interdit en tout temps où des enseignes indiquent un déblaiement.

**La Ville de Drummondville remercie les citoyens de leur collaboration ainsi que de**

**leur respect de la signalisation lors des opérations de déneigement.**

### Motoneiges et véhicules tout-terrain

Il est strictement défendu de circuler dans les rues en motoneige ou en véhicule tout-terrain (VTT), sauf aux endroits autorisés à cette fin.

### Enlèvement des déchets à toutes les semaines pendant le temps des Fêtes

En raison du temps des Fêtes, les citoyens auront droit à quelques opérations supplémentaires d'enlèvement de déchets domestiques.

Les résidents des secteurs de Saint-Charles, de Saint-Joachim, de Saint-Nicéphore et du secteur A de Drummondville seront desservis, tant pour l'enlèvement des ordures ménagères que pour la collecte des matières recyclables, pendant cinq semaines consécutives, soit les semaines des 13, 20 et 27 décembre 2009 ainsi que des 3 et 10 janvier 2010.

Pour les résidents du secteur B de Drummondville, les cinq semaines consécutives seront celles des 6, 13, 20 et 27 décembre 2009 ainsi que du 3 janvier 2010.

### Collectes du 25 décembre et du 1<sup>er</sup> janvier devancées

Pour les résidents du secteur A et du secteur B de Drummondville qui sont habituellement desservis les vendredis, il faudra prévoir que l'enlèvement des ordures ménagères ainsi que la collecte des matières recyclables seront devancés aux mercredis 23 et 30 décembre. Dans tous les autres secteurs, ces opérations seront effectuées les journées habituelles.

### Enlèvement des sapins de Noël

C'est dans la semaine du 11 au 15 janvier 2010 que le Service des travaux publics passera dans les différents secteurs pour récupérer les sapins de Noël, et ce, la même journée que la collecte des matières recyclables.

### Abris d'auto temporaires

Depuis le 15 octobre, il est possible d'installer des abris d'auto temporaires. Il convient de rappeler que leur utilisation est soumise à diverses réglementations.

Ces installations doivent répondre à des normes en ce qui a trait aux distances à respecter ou encore à la superficie, à la hauteur, à la solidité et à l'encrage. Pour en savoir davantage, il est possible de joindre le Service d'urbanisme, division des permis, au 819 478-6571.

### Distribution du calendrier 2010

Pour une quatrième année, la Ville est fière d'offrir aux citoyens un outil d'information fort apprécié et attendu : le calendrier annuel de la Ville de Drummondville. Le calendrier de l'année 2010 sera distribué dans le publi-sac vers le 20 décembre. La population est invitée à le conserver et à le consulter afin d'y trouver une foule d'informations pertinentes qui lui seront utiles tout au long de l'année.

# Puisque la marche au ralenti ne mène nulle part Coupez vos moteurs!



La Ville de Drummondville lance une campagne pour sensibiliser ses citoyens à la problématique de la marche au ralenti des moteurs de véhicules. Lors de la première phase de ce projet, des panneaux seront installés aux passages à niveau pour inciter les conducteurs à éteindre le moteur lorsqu'ils doivent s'y immobiliser. Sous le thème *La marche au ralenti ne mène nulle part, coupez vos moteurs*, cette initiative est réalisée en partenariat avec la Coalition pour une action citoyenne solidaire (COACS), un groupe de citoyens qui, depuis 2001, milite notamment pour l'environnement à Drummondville.

En effet, dans plusieurs villes du Québec, il y a des campagnes de sensibilisation pour contrer la marche au ralenti. Cette pratique consiste à laisser tourner le moteur de la voiture lorsque celle-ci ne roule pas. En raison de ses effets nocifs sur la santé et l'environnement ainsi que du gaspillage d'essence que cette pratique entraîne, de plus en plus de personnes choisissent de couper leur moteur lors des moments d'attente. Plusieurs endroits ou événements sont propices à la marche au ralenti (passage d'un train, réchauffement ou refroidissement du véhicule selon la saison, courses rapides dans un dépanneur, utilisation d'un démarreur à distance, etc.).

## Pourquoi couper le moteur pour de si brefs instants?

D'abord, éteindre votre moteur vous permettra de diminuer votre consommation d'essence et d'éviter l'usure prématurée de votre véhicule. Votre santé et celle des enfants, plus sensibles aux émissions des voitures, en ressentiront aussi les bienfaits. Sur un plan plus global, vous contribuerez de façon significative à réduire les gaz à effet de serre et à assurer un meilleur avenir aux générations futures. Pour ces raisons et

pour bien d'autres, la Ville de Drummondville a décidé de mettre en branle une campagne de sensibilisation majeure afin que les conducteurs de véhicules légers diminuent cette pratique souvent inutile et nuisible.

Tel que mentionné précédemment, la première phase sera effectuée principalement aux passages à niveau. Des bénévoles de la COACS émettront, de façon ponctuelle, des billets de courtoisie aux automobilistes dont les moteurs tournent au ralenti lors du passage d'un train. Des évaluations seront aussi effectuées sur le terrain afin de connaître le taux de participation des citoyens de Drummondville. La population pourra se procurer de l'information à ce sujet sur le site web de la Ville ([www.ville.drummondville.qc.ca](http://www.ville.drummondville.qc.ca)).

## Saviez-vous que...

... si un conducteur de véhicule léger évite la marche au ralenti pendant 10 minutes par jour, cela permet de réduire de 76 litres sa consommation annuelle de carburant, soit une économie d'environ 76 \$, en plus de réduire de 184 kg ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Cette action équivaut aussi à planter un arbre qui absorbera des GES tout au long de sa vie.

La Ville de Drummondville, en collaboration avec la COACS, est donc fière de mettre en place ce programme qui contribuera à protéger la santé et l'environnement des citoyens, en accord avec la Politique environnementale dévoilée le 24 septembre dernier. Pour plus d'informations, veuillez contacter le Service du développement durable et de l'environnement de la Ville au 819 477-5937 ou à [environnement@ville.drummondville.qc.ca](mailto:environnement@ville.drummondville.qc.ca).

## Maintenant, il est temps d'agir!

### Action 1

Coupez vos moteurs si vous devez vous arrêter plus de 10 secondes (sauf dans la circulation). Il est plus avantageux au niveau de la consommation de carburant de couper le moteur et de le redémarrer par la suite que de le laisser tourner au ralenti.

### Action 2

Au démarrage, minimisez votre temps de marche au ralenti. Rouler permet à toutes les pièces du véhicule de se réchauffer. Selon le CAA, seulement 30 secondes de marche au ralenti suffisent pour réchauffer le moteur l'hiver.

### Action 3

Évitez ou limitez le plus possible la période de réchauffement avec un démarreur à distance. Cet instrument vous incite à démarrer le moteur avant que vous ne soyez prêt à partir.

### Action 4

Par temps froid l'hiver, il est suggéré d'utiliser un chauffe-bloc afin de réchauffer le moteur avant de le faire démarrer.

### Action 5

Informez les gens de votre entourage des avantages de la réduction de la marche au ralenti afin qu'eux aussi puissent réaliser des économies sur le carburant et contribuer à protéger l'environnement.

## Une 15<sup>e</sup> édition pour les prix Mitchell

La cérémonie de présentation des prix Mitchell 2009 s'est déroulée à la mi-novembre à l'hôtel de ville. Pour l'occasion, la mairesse, M<sup>me</sup> Francine Ruest Jutras, de même que le maire suppléant et membre du comité d'urbanisme, M. Alain Martel, ont remis plaques et certificats d'attestation aux lauréats et finalistes.

Sur cette photo, les élus accompagnent M<sup>me</sup> Manon Tessier et M. Dany Leblanc, qui représentaient M. Patrick Quessy, propriétaire du bâtiment du 1365 de la rue Jogues et gagnant dans la catégorie *Rénovation résidentielle*, M. Yvon Sévigny, récipiendaire dans la catégorie *Conservation* pour le bâtiment du 20 de la rue Bérard, ainsi que MM. Yvan Aubé et Alain Nadeau, respectivement directeur général et directeur des services techniques à la Commission scolaire des Chênes, lauréate dans la catégorie *Rénovation non résidentielle* pour le bâtiment du 451-457 de la rue des Écoles.



## Semaine québécoise de réduction des déchets

# Drummondville se distingue avec des actions innovatrices

La Ville de Drummondville a été couronnée gagnante de la catégorie *Actions innovatrices* dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) qui se tenait du 18 au 25 octobre derniers. C'est en raison du caractère original et engageant de ses actions que la Ville a obtenu cet honneur.

Drummondville a récemment lancé sa Politique environnementale qui comporte 86 actions dans différentes thématiques. De plus, elle adoptera une charte écoresponsable pour les événements qui auront lieu au sein de la municipalité. La Ville a aussi pris l'engagement de compléter la mise en place de la collecte des matières recyclables dans tous les parcs, les espaces verts, les lieux où se déroulent des manifestations populaires ainsi que les édifices municipaux de son territoire.

Mentionnons que la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) est présentée annuellement par Action RE-buts et son principal partenaire, RECYC-QUÉBEC. Seul événement au Québec axé sur la réduction des matières résiduelles, la SQRD est un moment privilégié pour revoir nos pratiques et nos comportements par rapport à notre environnement.

### Trois mentions honorifiques

Outre la mention *Actions innovatrices*, précisons que Action RE-buts a décerné deux autres mentions honorifiques dans le cadre du Défi municipalités, soit la mention *Réduction* et la mention *Effort spécial*.

Un jury composé de cinq membres, a analysé les actions posées par les 24 participants du Défi municipalités 2009.



M<sup>me</sup> Francine Ruest Jutras, mairesse, présente le certificat attestant de la mention honorifique que Drummondville a reçu pour ses actions innovatrices. Elle est accompagnée de M. Roger Leblanc, directeur du Service du développement durable et de l'environnement, ainsi que de M. Pierre Levasseur, conseiller.

# Un plan d'avenir avec la Politique environnementale

Pour faire suite à l'article paru dans le bulletin municipal de novembre dernier, nous vous présentons dans cette édition un résumé du plan d'action qui guidera la Ville de Drummondville dans l'application de la Politique environnementale.

Rappelons que la Politique environnementale renferme 18 orientations, 42 objectifs et 86 actions qui ciblent les composantes environnementales selon quatre principes directeurs : la sensibilisation, la facilitation, la responsabilisation et la réglementation.

Les 86 éléments qui composent le plan d'action découlent des priorités associées à chacune des composantes naturelles ciblées sur notre territoire : l'eau, l'air, les espaces verts et milieux naturels, le sol, la gestion des matières résiduelles, l'efficacité énergétique, l'aménagement du territoire et la salubrité urbaine. Il était donc primordial que le plan d'action de la Politique environnementale intègre toutes ces composantes et établisse les actions prioritaires à réaliser pour chacune d'elles à court, moyen et long termes.

### Le plan d'action

Les orientations et objectifs énoncés dans la politique se traduisent dans le plan d'action 2009-2014. Les actions qu'on y retrouve seront évaluées annuellement. Les résultats seront diffusés sous la forme d'un rapport rédigé par le Service du développement durable et de l'environnement et présenté aux membres du conseil municipal. Une fois qualifiés et quantifiés, des indicateurs de performance y seront intégrés.

### Le suivi de la politique

La Ville considère les préoccupations environnementales comme étant croissantes. L'engagement municipal à la réalisation de la Politique environnementale et de son plan d'action s'exprimera donc par une reddition de comptes annuelle auprès des membres du conseil municipal.

### Conclusion

Avec l'adoption de la Politique environnementale et du plan d'action, la Ville souhaite poursuivre et intensifier ses démarches pour mettre en place des conditions qui favoriseront la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie de chacun.

Les citoyennes et citoyens doivent s'approprier cette politique et se sentir impliqués et actifs

quant à la réalisation des actions. La Ville mettra sur l'information pour faire connaître les gestes écoresponsables qui seront posés. Des mesures efficaces de communication et de sensibilisation permettront l'atteinte des résultats escomptés.

### Quelques actions découlant de la Politique environnementale

#### Eau

**Actions 6** Produire un plan de gestion des cours d'eau et appliquer les actions qui en découleront.

#### Sols

**Actions 45** Diffuser les solutions de recharge écologiques à l'usage des pesticides et à l'entretien des gazons.

#### Espaces verts et naturels

**Actions 46** Inventorier les superficies des espaces naturels, des espaces verts et des parcs urbains ainsi que leurs caractéristiques, et acquérir une meilleure connaissance de ces milieux.

#### Air

**Actions 32** Promouvoir l'instauration de campagnes d'information sur la marche au ralenti des moteurs.

#### Gestion des matières résiduelles

**Actions 55** Compléter la filière de gestion des matières résiduelles en implantant, entre autres, la collecte et la valorisation des matières putrescibles.

#### Efficacité énergétique

**Actions 76** Produire de la documentation relative à l'efficacité énergétique et impliquer la Patrouille verte dans des actions de sensibilisation directes (porte à porte).

#### Aménagement du territoire

**Actions 77** Supporter les démarches pouvant être réalisées afin de respecter l'intégration de principes environnementaux dans le développement de projets domiciliaires.

#### Salubrité urbaine

**Actions 82** Poursuivre le programme pour contrer la nuisance des mouches noires.

## La flamme olympique à Drummondville

# Un spectacle gratuit réunissant Les Trois Accords, Mackinaw, la chorale Gospangels et Marie-Pier Hébert est organisé pour l'occasion

Prélude aux Jeux olympiques d'hiver de Vancouver en février 2010, Drummondville accueillera l'équipe du Relais de la flamme olympique le dimanche 6 décembre au Centre Marcel-Dionne. La Drummondvilloise Nancy Drolet, médaillée olympique, portera la flamme et allumera la vasque lors de la cérémonie locale.

À cette occasion, un spectacle gratuit mettra en vedette des artistes de chez nous, notamment Les Trois Accords, l'ensemble folklorique Mackinaw, la chorale Gospangels ainsi que la chanteuse Marie-Pier Hébert.

### Parcours de la flamme

Soulignons que la flamme olympique arrivera à Drummondville à 13 h 55. Escortés par une équipe chargée de l'animation, les coureurs prendront le départ à l'intersection de la rue Hains et du boulevard Saint-Joseph. Par la suite, ils se relayeront sur le boulevard Saint-Joseph jusqu'à la rue Cockburn et, de là, jusqu'au Centre Marcel-Dionne. Les célébrations s'y dérouleront sur une scène spécialement aménagée dans le stationnement arrière de l'amphithéâtre.

La Ville de Drummondville convie la population à ces célébrations et l'invite à terminer la journée du bon pied par une séance gratuite de patinage libre au Centre Marcel-Dionne, vers 15 h 30. Précisons qu'un vestiaire sera disponible pour les personnes qui apporteront leurs patins.



## Programmation

**le dimanche 6 décembre 2009,  
stationnement arrière du Centre Marcel-Dionne**

- 12 h 30 Arrivée des gens - Animation par Coca-Cola et la Banque Royale
- 13 h 12 Ouverture par l'organisation du COVAN (Comité organisateur des Jeux de Vancouver)
- 13 h 15 Divertissement de 20 minutes par la Ville de Drummondville  
Ensemble folklorique Mackinaw
- 13 h 35 Vidéo fourni par le COVAN
- 13 h 37 Divertissement sur scène et message de la Banque Royale
- 13 h 52 COVAN - Vidéo et musique
- 13 h 55 Divertissement sur scène de Coca-Cola - La flamme arrive en ville
- 14 h 10 Vidéo COVAN
- 14 h 13 Divertissement de 10 minutes par la Ville de Drummondville  
Marie-Pier Hébert, chant, piano et guitare
- 14 h 24 Arrivée de la flamme sur scène (coureurs et porteurs allument la vasque)  
Participation de Nancy Drolet, médaillée olympique
- 14 h 27 Hymne national par la chorale Gospangels
- 14 h 29 Entrevue du COVAN avec le porteur de flambeau
- 14 h 32 Discours officiels : gouvernement fédéral, gouvernement provincial,  
COVAN et M<sup>me</sup> Francine Ruest Jutras, mairesse de Drummondville
- 14 h 42 Vidéo
- 14 h 45 Chorale Gospangels
- 14 h 53 Divertissement de 20 minutes par la Ville de Drummondville  
Les Trois Accords
- 15 h 13 Mot du représentant du COVAN, mot de clôture et extinction de la vasque
- 15 h 24 Fin des célébrations
- 15 h 30 Patinage libre animé au Centre Marcel-Dionne
- 17 h Fin de l'activité Flamme olympique 2010

## Fleurons du Québec Drummondville frôle le quatrième échelon

Drummondville conserve ses trois fleurons et se retrouve tout près du quatrième échelon. C'est ce qu'ont décrété les classificateurs horticoles de la Corporation des Fleurons du Québec lors d'une rencontre tenue le mois dernier à Saint-Hyacinthe.

Dans leur rapport, les classificateurs indiquent que la ville mérite d'être découverte pour son vaste territoire encore boisé qui en fait une des agglomérations les plus vertes du Québec.

Drummondville a récolté 695 points sur une possibilité de 1050 dans la grille détaillée préparée par les Fleurons du Québec et destinée à couvrir cinq secteurs précis, soit les domaines municipal, institutionnel et résidentiel, les commerces et industries ainsi que les initiatives communautaires et le développement durable. Le nombre requis pour se voir octroyer quatre fleurons était de 700 points.

Les classificateurs notent aussi que Drummondville compte plusieurs entrées aménagées avec goût et retiennent le travail effectué sur le boulevard Saint-Joseph en ce qui a trait à la diversité des aménagements horticoles. De nombreux parcs et édifices municipaux ont aussi retenu l'attention pour l'utilisation des espaces verts.

Pour la Corporation des Fleurons du Québec, Drummondville obtient de bons résultats dans toutes les sphères évaluées et ne présente pas de faiblesse flagrante. La mairesse de Drummondville, M<sup>me</sup> Francine Ruest Jutras, n'a pas manqué de souligner la progression enregistrée au cours des dernières années. « Les chiffres dévoilés par la Corporation des Fleurons du Québec indiquent clairement que Drummondville a haussé considérablement son pointage et est tout près du prochain niveau. Cela traduit bien notre volonté de mettre en valeur les vastes espaces verts dont nous disposons ainsi que les politiques que nous avons adoptées en vue de placer l'environnement et l'embellissement floral et arboricole au centre de nos préoccupations. D'autre part, nous allons poursuivre nos efforts pour inciter les citoyens de même que les dirigeants d'industries, de commerces et d'institutions à améliorer le visage horticole de notre ville et à procurer à tous un cadre de vie encore plus agréable. »

Les trois fleurons accordés à Drummondville sont valables pour la période allant de 2009 à 2011. Près de 130 municipalités ont été visitées par les classificateurs de la Corporation des Fleurons du Québec l'été dernier; 85 d'entre elles l'étaient pour la seconde fois.

# Rapport sur la situation financière de la Ville de Drummondville, présenté le lundi 16 novembre 2009

- États financiers 2008
- Budget 2009
- Plan triennal d'immobilisations 2009-2010-2011
- Prévisions budgétaires 2010

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Le nouveau conseil municipal élu le 1<sup>er</sup> novembre et assermenté le 9 novembre aura comme première responsabilité de voir à l'élaboration et à l'adoption du budget de l'année 2010.

Il s'agit d'un exercice exigeant puisqu'il vise à poursuivre le développement de la ville sous toutes ses facettes et à soutenir les initiatives profitables à notre collectivité tout en maintenant un niveau de taxation des plus compétitifs au Québec. Nous entendons garantir aux contribuables une gamme de services de qualité, au meilleur coût possible.

## Exercice 2008

Rappelons tout d'abord que la Ville de Drummondville a terminé son année financière 2008 avec un surplus de 3 660 159 \$.

La majeure partie de cette somme, soit 2 287 610 \$, provient de la vente de terrains, dont celui de l'exposition. Elle a été affectée au surplus de l'ex-Ville de Drummondville, tel que prévu au décret de regroupement. D'autre part, un montant de 800 000 \$ a été versé au fonds de roulement, portant ce dernier à 6 M\$. Lors de la formation de la nouvelle ville, nous disposions d'un fonds de roulement de 437 796 \$. Finalement, la somme restante, soit environ 570 000 \$, a été versée au surplus de la nouvelle ville qui s'établit actuellement à 1 400 000 \$.

Par ailleurs, les surplus accumulés des anciennes municipalités de Drummondville (2 072 592 \$) et de Saint-Nicéphore (185 250 \$) sont affectés à leur dette respective. Pour ce qui est de l'ex-Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond, le solde de la dette nécessite une taxe additionnelle de 0,01 \$ du 100 \$ d'évaluation pour quelques années à venir.

D'autre part, nous devons souligner que les rapports des vérificateurs pour l'exercice 2008 précisaient que « ces états financiers présentaient fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Ville au 31 décembre 2008, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus et les usages particuliers de la comptabilité municipale au Québec ».

## Budget 2009

Selon nos prévisions, nous anticipons terminer l'année 2009 avec un surplus d'opération d'environ 1 M\$. Considérant toutefois que

des imprévus, notamment au chapitre de la température, pourraient survenir d'ici la fin de l'année, le montant réel du surplus et ses affectations seront connus ultérieurement, lors du dépôt des états financiers.

## Rémunération

En vertu de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le présent document doit révéler le traitement des membres du conseil.

À cet égard, pour 2009, le salaire de la mairesse est de 84 680 \$, auquel s'ajoute une allocation de dépenses de 14 584 \$. Pour leur part, les autres membres du conseil reçoivent un traitement moyen de 24 995 \$, plus une allocation moyenne de dépenses de 12 497 \$ pour l'année 2009.

Nous devons aussi communiquer le traitement des membres d'un organisme mandataire de la Ville ou d'un organisme supramunicipal.

Ainsi, à la fin de 2009, la mairesse aura reçu une rémunération de 14 489 \$ de la MRC de Drummond à titre de préfète et de membre de plusieurs comités, et une somme de 4000 \$ de la Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec à titre de vice-présidente.

Pour sa part, M<sup>me</sup> Denise Picotin aura reçu une rémunération de 200,01 \$ et une allocation de 99,99 \$, tandis que M. Jean Shooner aura touché une rémunération de 66,67 \$ et une allocation de 33,33 \$, tous deux ayant agi comme membres de la Conférence régionale des élus.

De son côté, M. Pierre Levasseur aura reçu une rémunération de 974 \$ et une allocation de 487 \$ à titre de membre des comités de gestion des matières résiduelles et de sécurité publique de la MRC de Drummond ainsi que du COGESAF.

Par ailleurs, à titre de membres du comité de sécurité publique, MM. Jocelyn Gagné et Roberto Léveillé auront reçu une rémunération de 243 \$ et une allocation de 122 \$, tandis que M. Denis Chamberland aura touché une rémunération de 49 \$ et une allocation de 24 \$. Comme représentant de la Ville, M. Gilles Fontaine aura reçu une rémunération de 456 \$ et une allocation de 228 \$.

## Liste des contrats

Depuis 2001, les municipalités doivent déposer une liste de tous les contrats conclus durant l'année qui comportent des dépenses supérieures à 25 000 \$. Je dépose donc ce soir

cette liste que les citoyennes et citoyens qui le désirent pourront consulter.

## Plan triennal d'immobilisations 2009-2010-2011

Les principaux projets de capitalisation qui ont été réalisés en 2009 ont touché les infrastructures municipales, la machinerie, les équipements et les édifices, pour un montant de 11 300 000 \$.



Mentionnons tout d'abord qu'au chapitre de la voirie, des travaux importants évalués à 4 261 200 \$ ont été effectués sur les rues Saint-Pierre (658 600 \$), Janelle (502 700 \$), Notre-Dame (414 000 \$), Saint-Damase (408 900 \$) et Fradet (749 000 \$). De plus, les autres travaux de réfection des rues, trottoirs et infrastructures ont totalisé des investissements de 1 528 000 \$.

En ce qui a trait à l'ensemble des travaux de secteurs, plus particulièrement au chapitre de l'éclairage, du pavage et de la construction de bordures, la Ville y a consacré 1 948 000 \$.

Par ailleurs, afin de compléter des travaux amorcés en 2008, la Ville a investi en 2009 une somme de 525 000 \$ pour terminer les travaux de réfection du boulevard Saint-Joseph dans le secteur ouest, tandis qu'un montant de 327 000 \$ a été injecté pour conclure les travaux de réfection du Centre Marcel-Dionne.

Viennent s'ajouter l'acquisition de différents terrains à des fins industrielles et publiques de même que des investissements au chapitre de l'informatique, de l'aménagement, des équipements de parcs et des édifices, pour environ 3 350 000 \$.

La majeure partie de ces investissements (2 M\$) a été payée comptant, à même le budget de fonctionnement de 2009, alors que l'autre partie a été empruntée par fonds de roulement.

Notons finalement qu'une somme de 1 365 000 \$ a été investie pour l'acquisition de machinerie et d'équipements en incendie.

suite ►

D'autre part, dans le cadre du programme de la taxe d'accise sur l'essence, la Ville a effectué des travaux majeurs dans le secteur de Saint-Jean-Baptiste, sur des parties des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> avenues ainsi que des rues Saint-Alphonse, Saint-Laurent et Saint-Damase, pour un montant de 3 850 000 \$. Finalement, des travaux d'amélioration des réseaux d'aqueduc et d'égout de l'ordre de 284 000 \$ ont été réalisés sur la rue des Lilas, entre des Ormes et le chemin du Golf, dans le secteur ouest.

#### Dette

Nous anticipons que la dette totale nette à long terme devrait demeurer stable et représenter 1,3 % de l'évaluation foncière imposable, tandis que la dette à la charge de l'ensemble des contribuables devrait se maintenir à 1,1 %.

Il s'agit d'un pourcentage très faible par rapport aux villes comparables.

#### Nouveau rôle d'évaluation

Conformément à la loi qui stipule que les villes doivent adopter un nouveau rôle d'évaluation à tous les trois ans, le rôle triennal d'évaluation de la Ville de Drummondville a donc été déposé le 1<sup>er</sup> novembre 2008. Il était en vigueur cette année et le sera pour 2010 et 2011.

#### Budget de fonctionnement 2010

Innovatrice, entreprenante et dynamique, Drummondville se distingue de plusieurs façons et entend bien poursuivre sur sa lancée et maintenir sa croissance tant sur le plan économique, culturel, social que démographique.

Notre engagement à soutenir le progrès de notre milieu est clair. Cette même volonté anime d'ailleurs le nouveau conseil qui aura à assurer la bonne marche de plusieurs dossiers d'investissements majeurs, notamment ceux

de l'agrandissement du Centre multisport et du réaménagement du Centre culturel. Plusieurs politiques municipales touchant les citoyens de très près et mobilisant de nombreux intervenants donneront aussi leur pleine mesure en cours de mandat.

Dans l'élaboration du budget de l'année 2010 et du plan triennal d'immobilisations, nous aurons donc à établir les priorités qui favoriseront l'essor de notre ville et l'amélioration de la qualité de vie de la population. Les données définitives à cet égard vous seront livrées le 21 décembre prochain.



Francine Ruest Jutras  
Mairesse de Drummondville

\* Le contenu du budget 2010 sera publié dans le bulletin d'information de janvier.

## Pendant le temps des Fêtes, quels services municipaux seront accessibles et quand?

	Bureaux et Cour municipale	Travaux publics <sup>(1)</sup>	Bibliothèque et son secrétariat	Transport en commun
Mercredi 23 décembre	Dernier jour avant le congé : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30 <sup>(2)</sup>	7 h 30 à 16 h 30	Horaire régulier : Biblio : 10 h à 20 h Secrétariat : 10 h à 17 h 30 et 18 h 30 à 20 h	Horaire régulier : 7 h à 19 h
Jeudi 24 décembre	<b>Fermés</b>	<b>7 h 30 à 12 h</b>	<b>Fermés</b>	<b>7 h à 18 h</b>
Vendredi 25 décembre	<b>Fermés</b>	<b>Fermés</b>	<b>Fermés</b>	<b>Pas de service</b>
Samedi 26 décembre	<b>Fermés</b>	<b>Fermés</b>	<b>Fermés</b>	<b>13 h à 18 h</b>
Dimanche 27 décembre	<b>Fermés</b>	<b>Fermés</b>	12 h à 17 h <sup>(3)</sup>	Horaire régulier : 12 h à 18 h
Lundi 28 décembre	<b>Fermés</b>	<b>Fermés</b>	12 h à 17 h <sup>(3)</sup>	Horaire régulier : 7 h à 19 h
Mardi 29 décembre	<b>Fermés</b>	7 h 30 à 16 h 30	12 h à 17 h <sup>(3)</sup>	Horaire régulier : 7 h à 19 h
Mercredi 30 décembre	<b>Fermés</b>	7 h 30 à 16 h 30	12 h à 17 h <sup>(3)</sup>	Horaire régulier : 7 h à 19 h
Jeudi 31 décembre	<b>Fermés</b>	<b>7 h 30 à 12 h</b>	<b>Fermés</b>	<b>7 h à 18 h</b>
Vendredi 1 <sup>er</sup> janvier 2010	<b>Fermés</b>	<b>Fermés</b>	<b>Fermés</b>	<b>Pas de service</b>
Samedi 2 janvier 2010	<b>Fermés</b>	<b>Fermés</b>	<b>Fermés</b>	<b>Pas de service</b>
Dimanche 3 janvier 2010	<b>Fermés</b>	<b>Fermés</b>	12 h à 17 h <sup>(3)</sup>	Horaire régulier : 12 h à 18 h
Lundi 4 janvier 2010	Horaire régulier : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30 <sup>(2)</sup>	<b>Fermés</b>	<b>Fermés</b>	Horaire régulier : 7 h à 19 h
Mardi 5 janvier 2010	Horaire régulier : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30 <sup>(2)</sup>	Horaire régulier : 7 h 30 à 16 h 30	Horaire régulier : Biblio : 10 h à 17 h Secrétariat : 10 h à 11 h 30 et 12 h 30 à 17 h	Horaire régulier : 7 h à 19 h

<sup>(1)</sup> En tout temps, les demandes urgentes concernant le Service des travaux publics, comme les bris d'aqueduc, les refoulements d'égout ou les feux de circulation défectueux, peuvent être faites en composant le 819 478-6572.

<sup>(2)</sup> Le bureau de perception (paiement de taxes, contraventions et factures diverses) est ouvert de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

<sup>(3)</sup> La population a accès à la bibliothèque (consultation sur place, emprunt de livres, etc.) ainsi qu'à tous les services habituellement offerts au secrétariat (inscription à la bibliothèque, émission de la carte Accès-loisirs, etc.).

**Le Service de sécurité incendie de Drummondville demeure disponible pour répondre aux appels d'urgence au 911.**

# La graisse et l'huile : à garder loin des égouts

Nous poursuivons notre série d'articles sur le traitement des eaux usées, en collaboration avec M. François Chabot, chargé de projets au Service de l'ingénierie, division des eaux, à la Ville de Drummondville.

L'impact des rejets de graisse et d'huile (végétale, animale ou minérale) dans les égouts est encore très méconnu. Dans cet article, nous verrons les conséquences néfastes de ces pratiques et pourquoi il est important de les éviter.

Lorsqu'elles parviennent aux stations de pompage, les graisses s'accumulent sur les parois, ce qui provoque des odeurs et la création de gaz corrosifs. Ces mêmes dépôts s'agglutinent sur le système de contrôle de démarrage des pompes et, sans un entretien rigoureux, les stations pourraient ne plus démarrer. Les eaux usées seraient alors déversées sans traitement dans les cours d'eau.

Le Code de plomberie canadien exige que tous les restaurants ainsi que les services de préparation d'aliments commerciaux et institutionnels possèdent une trappe à graisse conforme et l'entretiennent convenablement. En l'absence d'un tel équipement ou en cas de mauvais entretien, les conduits d'égout se colmatent. Il peut alors en résulter une obstruction dans le réseau municipal et des refoulements chez le service de restauration fautif et les résidences et autres commerces en amont de ce dernier.

La problématique est d'importance et doit être résorbée. Par son plan d'action, le personnel de l'usine d'épuration a sensibilisé plusieurs restaurateurs et a noté des progrès significatifs. Il a été constaté que l'entretien des équipements n'est pas au meilleur niveau parce que les propriétaires connaissent peu le mode de fonctionnement de ceux-ci. Le manque d'entretien occasionne souvent des problèmes que bien des restaurateurs aimeraient ne pas avoir, sans compter les frais qui en découlent. Le prochain règlement sur les rejets dans les égouts viendra préciser cet entretien. Un suivi municipal mieux adapté permettra de régler, à la satisfaction de tous, cet épineux problème d'accumulation de gras dans le réseau d'égout.

Au niveau résidentiel, les citoyens sont également incités à réduire les rejets de graisse à la source. Le gras peut, par exemple, être servi aux oiseaux, qui en raffolent en période hivernale. Pour d'autres, le gras peut être accumulé dans un pot de verre pour ensuite être jeté aux rebuts. Tous ces petits gestes comptent pour faciliter le transport et le traitement des eaux usées.

Le sujet des huiles minérales est vaste, mais il est pertinent d'en faire un rapide survol. Heureusement, l'époque où l'on utilisait l'huile comme abat-poussière sur les routes non pavées et où certains

effectuaient un changement d'huile au-dessus du puisard de rue est révolue. Aujourd'hui, l'écocentre récupère et valorise les huiles usées.

Les huiles usées d'origine minérale se dégradent très lentement. Rejetées en petite concentration dans le réseau d'égout sanitaire, elles s'accumulent dans les boues des bassins de l'usine d'épuration et nuisent à l'optimisation du traitement. Si elles se retrouvent directement dans le réseau pluvial, elles s'accumulent dans les cours d'eau et nuisent aux organismes aquatiques. Elles contiennent des métaux lourds qui ne peuvent que perturber la chaîne alimentaire.

L'utilisation des véhicules routiers est l'un des principaux générateurs de ces huiles minérales qui trouvent insidieusement leur chemin jusqu'à l'usine d'épuration.

Les centres d'entretien de véhicules doivent installer un séparateur d'huile et en faire une maintenance adéquate. À cause de la méconnaissance des bonnes pratiques, plusieurs centres n'obtiennent pas la pleine performance de leur séparateur. Par exemple, si les eaux de lavage avec détergent se dirigent vers le séparateur d'huile, celle-ci sera entraînée dans le réseau et le séparateur aura perdu de son efficacité. Il y a donc lieu, plus que jamais, de diffuser ces informations et d'améliorer le suivi afin d'adopter de meilleures pratiques. La réglementation municipale sera aussi adaptée afin d'aider à corriger cette situation. Des guides de meilleures pratiques sont disponibles sur le site web de l'Institut canadien des produits pétroliers au [www.icpp.ca](http://www.icpp.ca).

Sur le plan environnemental, le moteur qui perd une quantité d'huile sur le pavé cause un impact négatif puisque ces huiles usées et contaminées se dirigeront dans le réseau pluvial et les cours d'eau. Il faut sérieusement porter attention au maintien en bon état des véhicules.

De deux à cinq déversements de produits pétroliers sont enregistrés chaque année. Ils proviennent des secteurs industriel, commercial et résidentiel. Ces déversements sont d'origine accidentelle, mais ils auraient pu être évités par des mesures simples et peu coûteuses, si l'on avait pris conscience des risques et des coûts engendrés.

Le mois prochain, dans la deuxième partie de cet article, il sera question des dommages considérables que peuvent causer les fuites d'huile en milieu résidentiel.

## Activités à venir à la Bibliothèque municipale Côme-Saint-Germain

**Le dimanche 6 décembre, à 13 h**

Spectacle intitulé « La p'tite famille »  
Bienvenue à tous!

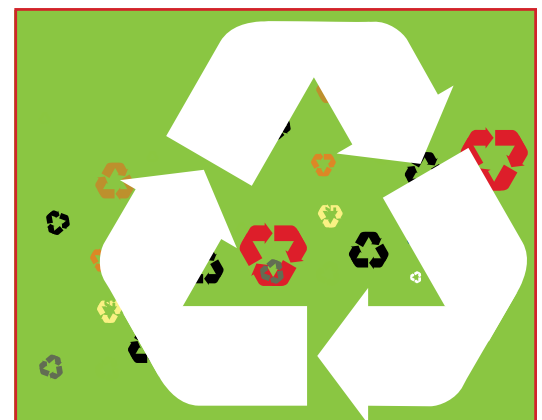
**Le vendredi 18 décembre, à 18 h 30**

L'Heure du conte en pyjama  
Les inscriptions sont obligatoires au  
819 474-8882.

### Exposition en décembre

Christian Fleurent et Hugo Smith exposent des photographies sur Drummondville

Pour connaître l'horaire de la Bibliothèque municipale ainsi que de son secrétariat pendant le temps des Fêtes, il suffit de consulter le tableau placé en page 7 de ce bulletin.



**Écocentre de la MRC de Drummond**

5620, rue Saint-Roch Sud  
Drummondville

**Horaire d'hiver (jusqu'au 31 mars 2010)**

Vendredi, de 8 h à 17 h 30

Samedi, de 8 h à 16 h

**Veillez noter que l'Écocentre sera fermé les semaines du 21 et du 28 décembre.**

Information : 819 477-1312

# Des activités hivernales pour tous!

## Patinoires extérieures

PATINOIRE	ADRESSE	TÉLÉPHONE
<b>VILLE DE DRUMMONDVILLE « Service des loisirs » 819 478-6565</b>		
Antonio-Baril	Rue Paris	
Bellevue	570, 101 <sup>e</sup> Avenue	819 478-4822
Collège Saint-Bernard	25, avenue des Frères	819 478-3330
Du Faucon	Au bout de la rue du Faucon	
Galerias du Boisjoli	Entre les rues Genest et Gisèle	
Sainte-Thérèse	746, boulevard Mercure	819 474-8916
Woodyatt	53, rue du Pont	819 478-2155
<b>CENTRE COMMUNAUTAIRE RÉCRÉATIF SAINT-JEAN-BAPTISTE 819 477-4475</b>		
Boivin	2220, rue Saint-Denis	819 474-8905
Notre-Dame-du-Rosaire	101, 18 <sup>e</sup> Avenue	819 474-8911
Saint-Georges	2343, rue Saint-Georges	819 474-8842
Sainte-Marie	202, rue Saint-Damase	819 474-8915
<b>CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINT-PIERRE 819 478-7780</b>		
Alexandre	955, rue Alexandre	819 474-8903
Frank-Gougeon	116, rue des Lilas	819 472-3135
Guilbault	115, rue Guilbault	819 474-8909
Joly	400, rue Joly	819 471-2778
Roland-Tessier	565, rue Farrell	819 474-8917
<b>CENTRE COMMUNAUTAIRE DRUMMONDVILLE-SUD 819 478-0202</b>		
Christ-Roi	860, 112 <sup>e</sup> Avenue	819 474-8906
Duvernay	1335, rue Duvernay	819 474-8907
Saint-Étienne	700, rue de Laval	819 474-8854
Saint-Philippe	75, 121 <sup>e</sup> Avenue	819 474-8913
Saint-Simon	1350, rue Jogues	819 474-8914
<b>LOISIRS SAINT-JOSEPH 819 477-0484</b>		
Gérard-Perron	138, rue Saint-Albert	819 477-0484
<b>CENTRE COMMUNAUTAIRE PIERRE-LEMAIRE 819 474-2309</b>		
Simard	4755, rue Simard	819 474-8912
<b>CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINT-CHARLES 819 477-4530</b>		
Guilmette	1100, rue Victorin	819 472-7083
Michel-Houle	Coin des rues Michel-Houle et Letellier	819 478-7029
Rosaire-Smith	801, rue Pie XII	819 472-4614
<b>CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-JOACHIM-DE-COURVAL 819 397-2666</b>		
Jean-Gamelin	Coin des rues Principale et Chantal	819 477-2630
<b>CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT 819 479-8686</b>		
Bénévoles (des)	2750, boulevard Mercure	819 472-7552
Boisbriand	1080, rue Clair	819 475-4220
Club du Faisan	30, rue des Lacs	819 314-8166
Goéland	180, rue des Durbecs	819 478-4891
Joyal-Audet	100, rue Audet	819 398-7153
Montmigny	23, rue Montmigny	819 478-5808
Sapin Vert	190, rue Elvin	819 475-5119
Traversy	4569, rue Traversy	819 478-2056

JOUR	SAINTE-THÉRÈSE SAINT-BERNARD	WOODYATT	CENTRES COMM.
LUNDI AU VENDREDI	16 h à 21 h	10 h à 21 h	16 h à 21 h
SAMEDI	12 h à 17 h 18 h à 21 h	10 h à 21 h	12 h à 17 h 18 h à 21 h
CONGÉS SCOLAIRES	12 h à 17 h 18 h à 21 h	10 h à 21 h	12 h à 17 h 18 h à 21 h
DIMANCHE	12 h à 17 h 18 h à 21 h	10 h à 21 h	12 h à 17 h 18 h à 21 h

Toutes les patinoires fermeront à 16 h les 24 et 31 décembre 2009 et elles seront fermées les 25 décembre 2009 et 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## CENTRE MARCEL-DIONNE

300, rue Cockburn  
(Entrée - stationnement arrière)

### Horaire du patinage familial

Jour	Heure	Coût
Lundi	10 h à 11 h 30	Gratuit
Mardi	10 h à 11 h 30	
Mercredi	10 h à 11 h 30	
Jeudi	10 h à 11 h 30	
Jusqu'au 15 avril 2010		

### Congés scolaires

Date	Heure	Coût
22 janvier 2010 12 février 2010 5 et 26 mars 2010 2 avril 2010	13 h 15 à 14 h 30	Gratuit

### SÉANCES ANNULÉES

#### Centre Marcel-Dionne

- Les 24, 25 et 31 décembre 2009
- Le 1<sup>er</sup> janvier 2010
- Du 4 au 18 janvier 2010 inclusivement (Tournoi midget)

#### Olympia Yvan-Cournoyer

- Les 9 et 10 janvier 2010 (Tournoi midget local)
- Les 20 et 21 février 2010 (Tournoi SPAX)

### SÉANCE TRANSFÉRÉE

#### Olympia Yvan-Cournoyer vers Centre Marcel-Dionne

- Le dimanche 6 décembre 2009 (Flamme olympique), de 15 h 30 à 17 h

## OLYMPIA YVAN-COURNOYER

1145, boulevard Jean-de-Brébeuf  
(près de l'école secondaire La Poudrière)

### Horaire du patinage familial

Jour	Heure	Coût	
		Carte Accès-loisirs	
		avec	sans
Samedi	19 h à 20 h 30	1 \$ enfant	3 \$ enfant
		2 \$ adulte	4 \$ adulte
Dimanche	13 h 45 à 15 h 15	1 \$ enfant	3 \$ enfant
		2 \$ adulte	4 \$ adulte
Jusqu'au 28 mars 2010			

Le premier dimanche de chaque mois, la séance de patinage est gratuite pour les personnes ayant leur carte Accès-loisirs.

Le Service des loisirs se réserve le droit d'annuler l'activité lors de compétitions et/ou de tournois.

Pour plus de renseignements concernant les heures de patinage familial ou pour une location de glace au Centre Marcel-Dionne ou à l'Olympia Yvan-Cournoyer, composez le 819 478-6574.



## Glissoires en bois

### Boisbriand (secteur de Saint-Nicéphore)

1080, rue Clair  
819 475-4220

### Centre communautaire récréatif

#### Saint-Jean-Baptiste

101, 18<sup>e</sup> Avenue  
819 474-8911

### Woodyatt

53, rue du Pont  
819 478-2155

## Glissade sur tubes

### La Courvalloise

526, rang Sainte-Anne  
Secteur de Saint-Joachim  
819 397-4544  
[www.reseauxpleinair.com](http://www.reseauxpleinair.com)

## Ski de fond

### Ski de fond Saint-François

1425, rue Montplaisir  
Près du Village québécois d'antan  
819 478-5475  
[www.skidefondstfrancois.org](http://www.skidefondstfrancois.org)



# Rubrique d'urbanisme # 10

## Volet projet d'aménagement Le programme municipal de rénovation



5, rue des Forges  
Récipiendaire du prix Mitchell en  
1999



441, rue Lindsay  
Cité monument historique en 2001



472, rue Brock  
Une rénovation substantielle  
puisque les quatre façades  
étaient concernées.



Vous avez des questions ou des commentaires : Véronique Larose, conseillère en urbanisme, 221 rue Heriot 819 472-6705 [vlarose@ville.drummondville.qc.ca](mailto:vlarose@ville.drummondville.qc.ca)

### Présentation du programme

Initié par la Société d'habitation du Québec, le programme Rénovation Québec a pour objectif de favoriser la réalisation de travaux de mise en valeur du patrimoine bâti. Il permet également l'amélioration de la qualité de vie des résidents. Le programme cible les bâtiments résidentiels situés dans le secteur du centre-ville, les quartiers Saint-Joseph, Saint-Pierre, Saint-Simon, Sainte-Thérèse, Saint-Jean-Baptiste et le vieux Golf. Depuis 2007, les secteurs du vieux Saint-Charles, de Saint-Nicéphore et de Saint-Joachim se sont ajoutés à la liste. Deux catégories de bâtiments sont admissibles : rénovation et restauration. Dans la catégorie *Rénovation* se retrouvent les bâtiments résidentiels érigés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1976. Dans la catégorie *Restauration* figurent les bâtiments résidentiels érigés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1976 et ayant des caractéristiques importantes en ce qui a trait au patrimoine. Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur qui possède sa licence de la Régie du bâtiment du Québec.

### Un véritable succès

Le programme de rénovation va bon train. D'année en année, la Ville de Drummondville reçoit plus de 200 demandes. De 2001 à 2005, la subvention a permis la rénovation de 120 bâtiments, soit en moyenne 24 bâtiments annuellement. Depuis 2005, plus de 148 demandes ont été acceptées. Cela représente une moyenne de 37 bâtiments rénovés par année. La subvention s'est élevée à 3 097 164 \$, dont la moitié a été assumée par la Ville et l'autre par la Société d'habitation du Québec.

### Une implication sociale

La rénovation et la restauration de bâtiments participent directement à la revitalisation d'un milieu. Étant donné que l'architecture n'est pas un bien de consommation jetable, il importe qu'elle échappe aux courants de la mode et qu'elle soit préservée pour la durée de vie utile des édifices. Le patrimoine contribue à l'essor économique, social et culturel de la communauté, qui s'engage à le préserver et à le transmettre dans une perspective de développement durable. Depuis le début de la revitalisation du centre-ville dans les années 1990, le taux de participation aux programmes de rénovation témoigne de la sensibilisation des propriétaires au patrimoine bâti. Bien qu'il reste toujours certains bâtiments nécessitant des travaux de rénovation ou de restauration, l'effet d'ensemble est marquant et indiscutable. Le centre-ville et les quartiers anciens sont des témoins de notre histoire. La conservation du patrimoine est, en ce sens, une véritable implication sociale et citoyenne.

À vos marques, prêts, décorez!

## C'est la Férie de Noël dans le quartier Saint-Joseph

De retour avec une deuxième édition, la Société de développement commercial (SDC) du quartier Saint-Joseph de Drummondville et le Comité des citoyens invitent les propriétaires d'entreprises et les résidents du quartier à décorer leur façade commerciale ou résidentielle, dès le début du mois de novembre, et cela, afin d'embellir le quartier pour la période des Fêtes. Un jury, composé des représentants de la SDC et du Comité des citoyens, sillonnera les rues du quartier dans la semaine du 7 décembre et déterminera trois gagnants dans les catégories suivantes : commercial, résidentiel et logement.

Tout genre de décoration sera accepté pour le concours, soit lumières et autres éléments de décoration rappelant cette grande fête. Laissez aller votre imagination, et ensemble, embellissons le quartier!

Ainsi, courez la chance de recevoir plusieurs prix de participation. Le dévoilement des gagnants ainsi que la remise des prix et des chèques-cadeaux provenant des entreprises du quartier auront lieu le mardi 15 décembre, lors d'un 5 à 7 qui se tiendra au 130 rue Saint-Damase (local de Parrainage civique Drummond).

Le quartier Saint-Joseph est en pleine effervescence! La SDC et le Comité des citoyens s'unissent pour développer et pour dynamiser le quartier en proposant des concours, en regroupant les marchands autour de promotions collectives, en favorisant l'embellissement du quartier et en organisant des activités pour les citoyens, dont la Fête du quartier Saint-Joseph qui en était à sa 10<sup>e</sup> édition l'été dernier.





## Préparez votre véhicule pour l'hiver

La période de froid, de glace et de neige approche à grands pas. Assurément, vous avez l'intention d'être prévoyant et de rouler en toute sécurité. Voici quelques rappels des conseils de base.

Les crampons (clous) sur les pneus sont permis, mais ils ne peuvent être utilisés n'importe quand. Les chaînes sont permises sur certains types de véhicules et à certaines conditions. Le Code de la sécurité routière régit l'utilisation des antidérapants sur les pneus de certains véhicules routiers. Ceux-ci sont permis du 15 octobre au 1<sup>er</sup> mai.

Les pneus d'hiver seront obligatoires encore cette année, du 15 décembre au 15 mars. Un pneu quatre saisons n'est pas un pneu d'hiver. Le pictogramme de la montagne doit être présent sur votre pneu. Les pneus avec seulement une inscription de type « M+S » sont prohibés.

Lorsque la neige fera son apparition, il est obligatoire de bien dégivrer toutes les vitres de votre véhicule et de vous assurer que vous ne conduisez pas un « igloo-mobile ».

Le conseil essentiel pour la conduite hivernale est de ralentir votre vitesse et de suivre de plus loin les véhicules qui vous précèdent. En effet, sur une chaussée enneigée, glacée ou mouillée, votre distance de freinage augmente sensiblement. Il vous faut alors adapter votre conduite. Vous pourriez recevoir un constat d'infraction même si vous circulez sous la limite permise, dépendant des conditions atmosphériques.

Nous vous souhaitons un bel hiver... sécuritaire!

*Sergent Hugues Lemaire  
Sûreté du Québec de la MRC de Drummond*



## Pompier et pompière d'un jour



À la suite d'un concours où des élèves devaient soumettre un dessin ou une rédaction sous le thème *Pompier, c'est bien plus qu'éteindre des feux!*, Zachary Tremblay, de l'école Saint-Pie X, et Chelsy Gill, du Drummondville Elementary School, tous deux élèves de 6<sup>e</sup> année, ont été proclamés pompier et pompière d'un jour. Ainsi, ils ont récemment eu la chance de revêtir l'uniforme de pompier et d'expérimenter diverses situations d'urgence. Parmi les surprises préparées à leur intention, ils ont visité l'hôtel de ville, signé le livre d'or et reçu un trophée. Sur la photo, nous les retrouvons en compagnie de plusieurs membres du Service de sécurité incendie de Drummondville (Andrew Barr, chef de la division formation et développement, Eugène Poirier, capitaine à la division prévention, Georges Gagnon, directeur du service, Yves Beurivage, chef de la division des opérations, et Steeve Bouchard, lieutenant à l'éducation du public) ainsi que de Francine Ruest Jutras, mairesse.



Société de développement  
économique de Drummondville  
(CLD DRUMMOND)

## Mesure Soutien au travail autonome (STA)

Sous la forme d'une subvention salariale, la mesure Soutien au travail autonome (STA) est un programme financé par Emploi-Québec, mais encadré par la Société de développement économique de Drummondville (SDED). Son objectif est d'aider un promoteur à atteindre l'autonomie sur le marché du travail en favorisant la création d'emplois, la diversification économique et la mise sur pied de projets d'entreprises viables et non saisonniers.

La durée de l'aide financière peut varier de 30 à 52 semaines, et ce, avec le soutien technique d'un agent de développement économique de la SDED. Les critères d'admissibilité concernent principalement les prestataires de l'assurance-emploi et ceux de la sécurité du revenu. Les projets soumis sont présentés à un comité de sélection. Il est à noter que seulement les entreprises en démarrage sont admissibles au programme.

Pour plus d'informations, téléphonez au 819 477-5511  
ou visitez le [www.sded-drummond.qc.ca](http://www.sded-drummond.qc.ca).

## Des nouvelles des centres communautaires de loisir de Drummondville

Avec la venue du temps des Fêtes, les centres communautaires de loisir de Drummondville offrent à la population plusieurs activités. Afin de prendre connaissance de la programmation offerte dans les différents centres, on peut consulter le [www.viedequartier.org](http://www.viedequartier.org) ou communiquer avec le centre communautaire de loisir de son quartier.

De plus, les parents de jeunes d'âge scolaire peuvent s'informer des possibilités de camp de jour avant ou après le congé du temps des Fêtes ainsi que des services offerts lors de congés pédagogiques et de fermeture des écoles en raison de tempête.

Dès la première semaine de janvier 2010, les citoyens pourront s'inscrire aux divers cours et ateliers proposés dans le cadre de la programmation Hiver 2010 des centres communautaires de loisir.

[viedequartier.org](http://viedequartier.org)

Portail des centres communautaires de loisir de Drummondville



Claude-Nauré Pierre-Limaire Drummondville-Sud Saint-Charles Saint-Jean-Baptiste Saint-Jacques Saint-Pierre





# Centre culturel de Drummondville

## > PROCHAINS SPECTACLES

### DÉCEMBRE

- 6 Les Petites Tounes : Noël dans le sous-sol (enfants), à 15 h
- 8 Sergei Saratovsky, pianiste, à 19 h 30
- 9 Conférence de Michel Koslovsky, à 19 h
- 11-12 Mario Jean
- 18-19 Jean-Michel Ancilil
- 20 Claire Pelletier, à 16 h

### JANVIER

- 6 Les Zapartistes
- 8 Annie Villeneuve
- 9 Messmer
- 10 Grands explorateurs : La Loire, grand fleuve de France, à 19 h
- 15 Un peu, beaucoup, passionnément (théâtre)

Veuillez prendre note que les spectacles sont présentés à 20 h, sauf avis contraire.  
Information : [www.centre-culturel.qc.ca](http://www.centre-culturel.qc.ca) ou 819 477-5412

## > EXPOSITIONS

### GALERIE D'ART DES JARDINS

Jusqu'au 19 décembre  
JULIE LAMBERT/LUC LECLERC  
céramique, peinture (figuration)

### FOYERS

Jusqu'au 19 décembre  
GARD  
peinture (figuration, figuration expressionniste, abstraction)

### ESPACE-3

Jusqu'au 12 décembre  
JULIE LAMBERT/LUC LECLERC  
céramique, peinture (figuration)



## Appel de projets lancé aux organismes culturels et aux artistes

À la suite de la diffusion de sa Politique culturelle, la Ville de Drummondville lance un appel de projets aux organismes à but non lucratif (culturels et communautaires) et aux artistes de toutes les disciplines et de tous les secteurs culturels. Les projets retenus seront inscrits dans l'entente triennale de développement culturel entre la Ville de Drummondville et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.

Chacun des projets acceptés sera financé pour un montant maximum de 5000 \$. Ce montant ne doit pas correspondre à plus de 50 % des ressources nécessaires à sa réalisation.

Les projets doivent s'inscrire dans un ou plusieurs des thèmes identifiés dans la Politique culturelle, soit l'engagement envers les citoyens, l'engagement envers les créateurs et les organisations, l'alliance culture et tourisme ainsi que le patrimoine, les paysages et l'histoire.

Les documents explicatifs sont disponibles sur demande au bureau du Service des arts et de la culture de la Ville. Le formulaire dûment complété peut être déposé jusqu'au 26 mars 2010, à 16 h 30, sous la rubrique *Appel de projets culturels*, au 545 rue des Écoles, Drummondville, J2B 1J6, à l'attention de M<sup>me</sup> Danielle Dufresne, directrice du Service des arts et de la culture. Information : 819 850-1327

## Que l'histoire se poursuive!

Fondée en 1957, la Société d'histoire de Drummond (SHD) est un organisme sans but lucratif qui se consacre à l'acquisition, la conservation, la mise en valeur et la diffusion du patrimoine documentaire de sa région.

Les archives uniques qu'elle conserve nous racontent et nous dévoilent des secrets historiques qui font partie intégrante de nos souvenirs, de notre communauté et de notre identité. Il est important de préserver ces témoins matériels de notre histoire, les archives.

Sachez que la SHD récupère tous les documents et photographies afin de les mettre au profit de tous et ainsi de préserver l'histoire drummondilloise. Ne sous-estimez pas la valeur de vos documents et de vos photographies! Nous vous invitons à nous confier vos photos anciennes!

Visitez la Société d'histoire de Drummond et consultez ses archives du mardi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

555, rue des Écoles, Drummondville  
819 474-2318  
[info@histoire-drummond.qc.ca](mailto:info@histoire-drummond.qc.ca)

### Soutien à la pratique artistique, volet Jeunes

## Encore quelques semaines pour déposer sa candidature

La Ville de Drummondville rappelle qu'elle met à la disposition des jeunes le Programme 1, soutien à la pratique artistique.

Les jeunes artistes (25 ans et moins) peuvent se procurer le document d'information ainsi que le dossier de candidature aux endroits suivants :

- à la Bibliothèque municipale Côte-Saint-Germain;
- à la réception de l'hôtel de ville;
- dans les centres communautaires de chacun des quartiers de Drummondville;
- dans les écoles secondaires;
- au Cégep de Drummondville;
- au Centre culturel;
- à la Galerie d'art Heriot, rue Heriot;
- sur le site web de la Ville de Drummondville.

À la suite de l'analyse du jury, les lauréats auront droit à une bourse en argent entre 100 et 1500 \$, à une prestation devant public lors de la cérémonie de remise de bourses, à une prestation devant public à la Place Saint-Frédéric durant l'été 2010 et à la possibilité d'exposer leurs œuvres à la Bibliothèque municipale Côte-Saint-Germain et dans les Foyers du Centre culturel.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est le **vendredi 8 janvier 2010**. Tous les dossiers complétés doivent être déposés **exclusivement** au bureau du Service des arts et de la culture, situé au 545 de la rue des Écoles. Pour information : Marie-Christine Campeau au 819 850-1327 ou à [artsetculture@ville.drummondville.qc.ca](mailto:artsetculture@ville.drummondville.qc.ca)